Cinquante cinquième année. - N ° 139 A Lundi 19 et mardi 20 juillet 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2073

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

481 721 769 RCS Rouen.
SOGEAS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 24000.00 EUR.
Adresse : 140, Rue de la Chapelle, Zone Artisanale Caux Multipôle, 76190 Auzebosc.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Société apporteuse : SOGEAS, Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 140 Rue de la Chapelle à AUZEBOSC (76190) au capital de 24 000 euros, RCS Rouen 481 721 769. Société bénéficiaire de l'apport : SOGEAS SOLIDAIRE, société par actions simplifiée (à associée unique) dont le siège social est situé 140 Rue de la Chapelle à AUZEBOSC (76190) au capital de 10 euros, RCS Rouen 892 379 835. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Branche autonome et complète d'activité apportée : l'activité d'assurance individuelle à destination prioritairement des publics fragiles. Actif : 513 667 euros ; Passif : 184 677 euros ; Actif net : 328 990 euros. Rémunération de l'apport : trois cent vingt huit mille neuf cent quatre vingt dix (328 990) actions d'un euros (1 €). Augmentation de capital chez la société bénéficiaire de l'apport : le capital social de la société SOGEAS SOLIDIAIRE passe de dix euros (10 €) à trois cent vingt neuf mille euros (329 000 €). Effet rétroactif comptable et fiscal : 1er janvier 2021. Montant prévu de la prime d'apport : l'apport ne donne lieu à aucune prime d'apport. Date et lieu du projet commun de scission : 30 juin 2021 à Bois-Guillaume (76230). Oppositions : Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L 236-14 du Code de Commerce. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : RCS de ROUEN le 16/07/2021..